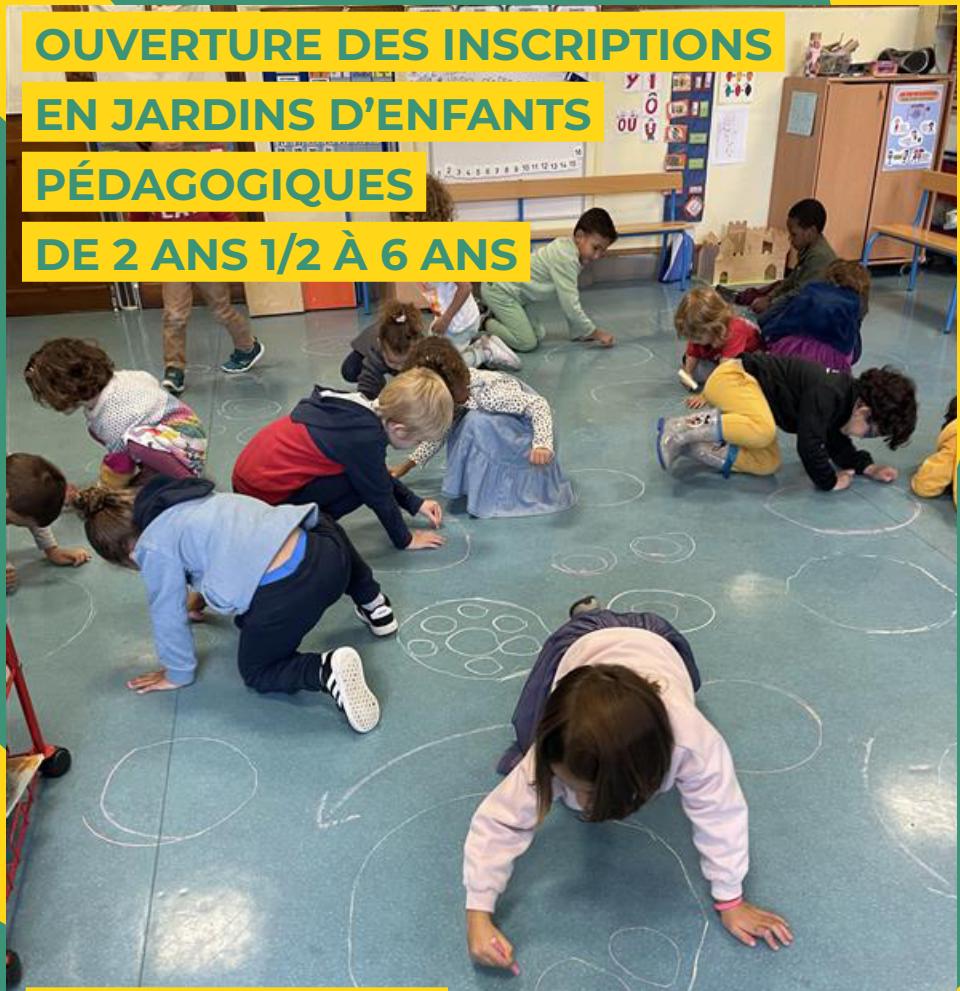


**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS  
EN JARDINS D'ENFANTS  
PÉDAGOGIQUES  
DE 2 ANS 1/2 À 6 ANS**



**Année 2026-2027**

**Effectuez les démarches auprès  
de votre mairie d'arrondissement.**

**Une double inscription en école maternelle est nécessaire.**

DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE

# INSCRIVEZ VOTRE ENFANT EN JEP

## POUR LA RENTRÉE 2026-2027

Les jardins d'enfants pédagogiques (JEP) accueillent les enfants de 2 ans et demi à 6 ans dans le cadre de l'instruction obligatoire. Une équipe pluridisciplinaire diplômée est engagée dans une pédagogie active pour favoriser l'épanouissement, la créativité et l'autonomie de l'enfant tout en respectant le programme officiel de l'école maternelle de l'Éducation Nationale. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi - sauf le mercredi après-midi - de 8h15 à 17h.

### Qui est concerné ?

Les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans, nés en 2021, 2022, 2023 et début 2024.

### Quand s'inscrire ?

Les inscriptions en JEP sont ouvertes à partir du 22 janvier 2026.

Une double inscription en JEP et en école maternelle est nécessaire.

### Où s'inscrire ?

Pour un accueil dans un JEP de votre arrondissement, effectuez vos démarches auprès de la Mairie d'arrondissement. Retrouvez la liste des établissements sur [Paris.fr](https://Paris.fr), avec les mots-clés : *Jardins d'enfants pédagogiques*.

L'admission est prononcée par la Mairie d'arrondissement.

### Documents à prévoir :

À retrouver sur [Paris.fr](https://Paris.fr) (mots-clés jardins d'enfants pédagogiques).

### Tarification :

Les tarifs sont basés sur le quotient familial qui déterminent les tranches tarifaires fixées par la Ville de Paris (de 2,62€ à 150,00€ mensuels).



Rapprochez-vous du ou de la responsable du JEP ou du point relais informations familles de votre mairie pour plus d'informations.